



PLAN DE MOBILITÉ

TABLE DES MATIERES

1.	Contexte	2
2.	Introduction.....	2
2.1	Bases légales	2
2.2	Stratégie	2
3.	Accessibilité des sites	3
3.1	RFSM Marsens – Marsens – Centre de soins hospitaliers.....	3
3.2	RFSM Fribourg – Villars-sur-Glâne.....	5
3.3	RFSM – Bulle – Centre de soins en santé mentale.....	5
3.4	RFSM – Givisiez- Centre de pédopsychiatrie.....	6
3.5	RFSM Fribourg - Centre cantonal d'addictologie.....	7
4.	Mesures.....	7
4.1	Préambule.....	7
4.2	Mesures mises en œuvre	8
4.3	Premier train de mesures à l'horizon 2026	8
4.4	Autres mesures à l'horizon 2029-2030	8
5.	Annexe (extrait de l'étude de faisabilité, extension du site de Marsens, Team+ 11.4.2024)	9



1. CONTEXTE

Un plan de mobilité est une démarche dynamique et de long terme, consistant à accompagner les changements de comportements en matière de déplacements. Une démarche parfaitement cohérente pour une institution engagée dans le développement durable.

Il existe différents types de déplacements sur lesquels il est possible d'agir :

- ✓ Déplacements domicile <-> travail, professionnels, visiteurs ;
- ✓ Se déplacer mieux – incitation aux modes durables, optimisation du stationnement ;
- ✓ Se déplacer moins – télétravail, vidéo-conférences, localisation des collaborateurs·trices.

2. INTRODUCTION

2.1 BASES LÉGALES

En vertu de la loi sur la mobilité (LMob) du 5 novembre 2021, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 « Toute entreprise et administration publique de plus de 50 employé·e·s (équivalent plein temps durant toute l'année) dispose d'un plan de mobilité afin de définir et optimiser les déplacements qu'elle provoque »¹. « Pour les entreprises et administrations déjà implantées sur le territoire fribourgeois au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi, le délai est de 2 ans dès l'entrée en vigueur de la loi. »². « Le plan de mobilité doit être déposé auprès de la commune. Cette dernière le publie. »³. « Le plan de mobilité est actualisé tous les cinq ans. »⁴

Dans le respect de l'annexe à la directive relative à l'élaboration et au développement de plans de mobilité pour l'Etat du 1^{er} mars 2018, le RFSM souhaite promouvoir :

- ✓ Une stratégie qui vise l'optimisation des déplacements via une gestion/communication renforcée.
- ✓ L'offre d'une alternative à l'utilisation du véhicule privé pour les déplacements professionnels.
- ✓ Un principe de gestion du plan de mobilité afin de trouver des solutions adaptées aux exigences d'un hôpital et de centres ambulatoires de soins en santé mentale.

2.2 STRATÉGIE

Les motivations d'une démarche de plan de mobilité visent à une meilleure gestion du stationnement, à la réduction des coûts par l'optimisation des déplacements professionnels, à l'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs·trices et à la sensibilisation aux questions environnementales.

Le RFSM souhaite encourager l'utilisation des modes de transport durables alternatifs aux véhicules motorisés, le but étant à terme de permettre la réservation des places de parking aux

¹ LMob art. 49 al. 1

² LMob art. 49 al. 3

³ LMob art. 49 al. 4

⁴ LMob art. 49 al. 5



personnes qui en ont le plus besoin pour des raisons professionnelles et selon leurs spécificités : personnes à mobilité réduite, patient-e-s, transports professionnels (véhicules sanitaires, logistique, livraisons), contraintes horaires professionnelles, manque de desserte en transports publics, pratique du covoiturage.

Le RFSM est un réseau qui offre des prestations psychiatriques extrêmement mobiles. Ces prestations sont déployées dans tout le canton de Fribourg entre autres auprès des foyers, des EMS, des prisons, des hôpitaux et à domicile. De plus, les interventions auprès de divers services cantonaux tels que les tribunaux par ex. sont aussi requises. Ceci engendre un besoin accru de mobilité à l'aide de véhicules pour des raisons évidentes de gain de temps, d'agendas très serrés pour les thérapeutes (qui représentent la moitié du personnel du RFSM) et d'économie des coûts de la santé par ces prestations ambulatoires.

3. ACCESSIBILITÉ DES SITES

3.1 RFSM MARSENS – MARSENS – CENTRE DE SOINS HOSPITALIERS

D'après les normes utilisées par l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS 40 281), le site de Marsens se trouve actuellement en type de localisation D qui calcule les besoins en stationnement entre 70 et 90 %. Les sites du RFSM situés en agglomération (Fribourg et Bulle) sont classifiés en type de localisation C qui calcule les besoins en stationnement entre 50 et 80 % des utilisateurs (nombre d'EPT).

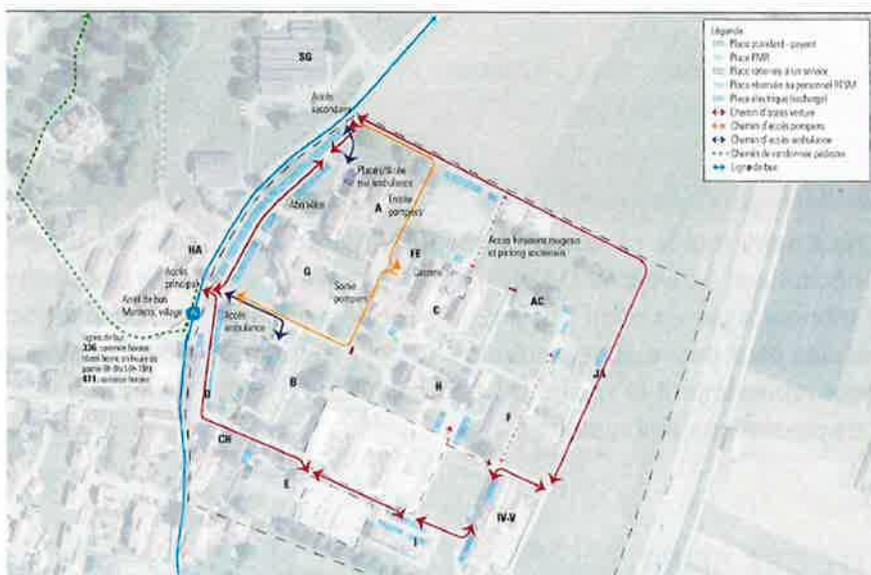
Les lignes de bus 336 (Fribourg – Farvagny – Bulle) et 471 (Romont – Massonnens – Sorens – Bulle) desservent l'arrêt de bus de Marsens. Ces lignes circulent avec une cadence horaire, la première passant à la demi-heure en heure de pointe du matin et du soir (6h-8h et 16h-19h).

Cependant, une amélioration de la desserte en transports publics est attendue prochainement avec l'intégration de Marsens dans le périmètre d'agglomération Mobul (projet d'agglomération de 5^{ème} génération Mobul PA5) qui prévoit une cadence des bus urbains au quart d'heure.



cf. Annexe 1 - figure 3 - Etude de mobilité Team+

Sur le site de Marsens les deux accès entrée/sortie du parking sont adéquats et ne nécessitent aucune modification.



cf. Annexes - Etude de mobilité

Team+

STATIONNEMENT

Le site de Marsens est un centre de soins hospitaliers situé actuellement hors agglomération pour lequel il faut tenir compte des spécificités liées à un hôpital en termes d'horaires 24h/24 – 7j/7j et d'emplacements nécessaires aux services d'ambulances, de police et d'astreintes pour les médecins.

Selon son type de localisation actuelle D, le site de Marsens doit compter au min. 268 places de stationnement pour voitures et au max. 341, tenant compte des besoins du personnel, des patients et visiteurs. Il en contient 313, ces normes sont par conséquent respectées. Le nombre de places de stationnement est calculé selon les locaux, sur la base du nombre de lits, ou la surface en m² ou le nombre de places assises dans un local. Quatre places de parking avec bornes de recharge électrique sont installées à l'entrée principale du site.

La construction d'un nouveau bâtiment pour la personne âgée à l'horizon 2030 prévoira un parking supplémentaire sous ce nouveau bâtiment, tenant compte de l'augmentation du personnel et de la patientèle.

Afin d'inciter le covoiturage, un parking dédié et gratuit est disponible vers la halle de gymnastique de la commune de Marsens.

Actuellement, l'offre en stationnement vélos comporte un couvert pour une vingtaine de vélos situé sur le parking devant le bâtiment A.



3.2 RF5M FRIBOURG – VILLARS-SUR-GLÂNE

Le site de Villars-sur-Glâne est un centre de psychiatrie intégrée qui comprend de l'hospitalier, de l'ambulatoire, deux cliniques de jours ainsi que le Service d'urgences psychiatriques cantonal pour un total de 80.92 EPT. Ce site est également ouvert 24h/24h et 7j/7j, il prévoit les emplacements nécessaires aux services d'ambulances, de police et d'astreinte pour les médecins.

La ligne de bus 6 dessert l'arrêt Guintzet au quart d'heure en direction de la gare de Fribourg.

STATIONNEMENT

Le site dispose de 109 places de stationnement dans le parking pour le personnel sous le bâtiment G, de 13 places pour les visiteurs, de 4 places pour personnes à mobilité réduite et de 2 places avec bornes de recharge électrique.

Nous trouvons deux couverts à vélos pour 59 places au total et un parking pour deux roues motorisés de 6 places à l'extérieur.



[Portail cartographique du canton de Fribourg](#)

3.3 RF5M – BULLE – CENTRE DE SOINS EN SANTÉ MENTALE

Le Centre de soins en santé mentale à Bulle est un centre ambulatoire qui en plus des consultations psychothérapeutiques offre des prestations de clinique de jour.

La ligne de bus 202 dessert l'arrêt de bus Pierre-Alex au quart d'heure en direction de Vuadens, Morlon et la gare routière de Bulle.

STATIONNEMENT

Il met à disposition 19 places de parking à l'extérieur pour 18.03 EPT.



[Portail cartographique du canton de Fribourg](#)

3.4 RFSM – GIVISIEZ- CENTRE DE PÉDOPSYCHIATRIE

Le Centre de pédopsychiatrie, nouvellement installé à Givisiez, est un centre ambulatoire offrant aux enfants et adolescents des consultations en psychothérapies.

La ligne de bus 3 dessert l'arrêt Mont-Carmel au quart d'heure en direction de la gare de Fribourg.

STATIONNEMENT

Il dispose de 20 places de parking en souterrain pour 22.21 EPT et de 10 places à l'extérieur pour les visiteurs.



[Portail cartographique du canton de Fribourg](#)



3.5 RFSM FRIBOURG - CENTRE CANTONAL D'ADDICTOLOGIE

Le Centre cantonal d'addictologie à Fribourg est un centre ambulatoire offrant des prestations psychothérapeutiques ainsi que des remises de traitements de substitution.

La ligne de bus 2 dessert l'arrêt Tilleul/Cathédrale au quart d'heure en direction de la gare de Fribourg.

STATIONNEMENT

Il met à disposition 12 places de parking pour 14.25 EPT, il faudra compter avec l'arrivée du Centre de psychiatrie forensique, unité d'expertises dès l'automne 2024, env. 5 EPT de plus.



[Portail cartographique du canton de Fribourg](#)

4. MESURES

4.1 PRÉAMBULE

Le RFSM concentre ses réflexions sur les deux sites hospitaliers de Marsens et Villars-sur-Glâne qui occupent plus de 50 employé·e·s et fonctionnent en horaires continus. Les sites ambulatoires ne nécessitent pas de plan de mobilité, car ils occupent moins de 50 personnes dans des locaux loués, sur lesquels il existe des places de stationnement en suffisance pour environ 1/3 du personnel.

Au vu du respect des normes actuelles sur les deux sites hospitaliers, le RFSM ne voit pas de mesures urgentes à prendre ni de raisons d'introduire des mesures restrictives par rapport au domicile des collaborateur·trices étant donné les usances et que le quota, conforme aux normes de places de stationnement, est utilisé intelligemment tenant compte que le personnel se déplace abondamment pour des raisons professionnelles (liaisons psychiatriques et autres dans tout le canton de Fribourg).



4.2 MESURES MISES EN ŒUVRE

- ✓ Le RFSM, conformément aux recommandations du Conseil d'Etat, respecte les catégories d'étiquettes A et B en termes d'achats de véhicules, ainsi que l'autopartage.
- ✓ Le service hôtelier et le service horticole sont équipés de véhicules électriques pour les livraisons des repas et les travaux de jardins.
- ✓ Des restaurants sont à disposition du personnel sur les deux sites hospitaliers.
- ✓ Des voitures de fonctions sont à disposition sur réservation.
- ✓ Le télétravail est encouragé dès que la fonction le permet.
- ✓ L'utilisation de la vidéoconférence est fortement conseillée.
- ✓ Le parking est payant sur tous les sites du RFSM pour le personnel et les visiteurs.
- ✓ Des vestiaires et des douches sont existants sur les deux sites hospitaliers.
- ✓ Des vélos et trottinettes sont à disposition du personnel pour les déplacements sur le site de Marsens.

4.3 PREMIER TRAIN DE MESURES À L'HORIZON 2026

- Sur le site de Marsens, il est prévu de fournir une quarantaine de places de stationnement pour les vélos (actuellement un couvert pour une vingtaine de vélos existe). Afin de favoriser et faciliter les déplacements entre les bâtiments, ces places devraient être dispersées sur tout le site⁵.
- Sur le site de Villars-sur-Glâne, le nombre de bornes de recharges électriques va être porté à six d'ici 2025 (actuellement deux bornes électriques existantes).
- Sur le site de Marsens, intégration d'une offre en stationnement pour deux-roues motorisés (scooters/motos).
- Page intranet dédiée à la mobilité avec incitation à l'usage de la mobilité douce.
- Intégration de l'éventuelle introduction du Mobul à Marsens et du changement de catégorie D en C en découlant avec une cadence de transports publics au quart d'heure.

Le RFSM s'engage à effectuer ce premier train de mesures à l'horizon 2026.

4.4 AUTRES MESURES À L'HORIZON 2029-2030

Le RFSM analyse la pertinence et la faisabilité de mesures supplémentaires à l'horizon 2029-2030, le plan de mobilité devant faire l'objet d'une actualisation tous les cinq ans.

- En vue de la future extension du site de Marsens, les experts recommandent d'instaurer un régime de vitesse de zone de rencontre (20 km/h) sur l'entier du site pour prioriser et sécuriser la circulation des piétons et proposent de relocaliser les cases de stationnement se trouvant au centre du site près du bât. H afin de revaloriser et végétaliser cette zone, cela permettrait d'aménager un espace sécuritaire et agréable pour tous⁶.

⁵ Annexe, extrait de l'étude de faisabilité, extension du site de Marsens, Team* du 11.4.2024

⁶ Annexe, extrait de l'étude de faisabilité, extension du site de Marsens, Team* du 11.4.2024



- Gestion des déplacements professionnels la nuit/en journée :
 - Mise à disposition de véhicules d'entreprise incluant des véhicules hybrides et électriques.
- Communication, incitation :
 - Organisation d'actions de mobilité douce ponctuelles, par ex. participation à l'action nationale « Bike to work ».
 - Rabais sur l'achat de vélos ou vélos électriques chez certains partenaires.
 - Offre « Publibike » (abonnement annuel à prix préférentiel) selon la localisation des sites.
 - Subvention pour les abonnements de transports publics sur présentation d'un justificatif.
- Elaboration et validation d'un plan d'action sur la base des résultats de l'état des lieux d'une enquête (max. 6 questions) adressée à l'ensemble du personnel afin de déterminer les caractéristiques de mobilité des collaborateurs et leur disposition aux alternatives à la voiture individuelle. Un travail de groupe « d'usagers » permettrait d'approfondir ces éléments.

Marsens, le 19 août 2024/P. Davet

5. ANNEXE (EXTRAIT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ, EXTENSION DU SITE DE MARSENS, TEAM* 11.4.2024)

BESOIN ACTUEL EN STATIONNEMENT VOITURE

En vue du projet d'extension du site, il est nécessaire de vérifier dans quelle mesure l'offre en stationnement correspond aux besoins actuels du site. L'objectif de cette démarche vise à prendre en compte les besoins des futurs bâtiments dans l'ensemble des besoins du site. Une telle démarche est courante et demandée par l'autorité.

Les besoins actuels en offre en cases de stationnement pour les voitures ont été calculés selon la norme VSS 40 281 en tenant compte des diverses surfaces et types d'affectations du site (cf. tableau d'analyse détaillée en annexe).

Actuellement le site se trouve en type de localisation D selon la norme précitée, en fonction de la part de mobilité douce et de la qualité de desserte des transports publics (distance à l'arrêt et cadence). Cependant, une amélioration de la desserte en transports publics est attendue avec une grande probabilité avec l'intégration de Marsens dans le périmètre d'agglomération Mobul. C'est du moins dans ce sens que le projet d'agglomération de 5^{ème} génération Mobul (PA5) mène ses réflexions. Avec l'arrivée des bus urbains au centre de Marsens, la cadence passerait au quart d'heure, ce qui ferait passer le site du RFSM en type de localisation C, réduisant ainsi le besoin en stationnement automobile.

Les besoins ainsi calculés en stationnement sont donnés par le tableau qui suit. Les détails du calcul se trouvent en annexe.



État	N° de cases minimum	N° de cases maximum
Actuel (desserte D, fourchette 70 à 90% des besoins indicatifs)	268	341
Futur (desserte C, fourchette 50 à 80% des besoins indicatifs)	196	304

OFFRE ACTUELLE EN STATIONNEMENT VOITURE

Le site actuel du RFSM tel que défini (hors Horizon Sud) compte 268 cases de stationnement voiture, assurant ainsi le minimum nécessaire pour les besoins du personnel, des patients et des visiteurs. Le plan de situation du site (cf. annexe) identifie les différents types (standard, PMR, réservée) de stationnement. L'augmentation de la fréquence des bus (voir explications ci-avant) faciliterait l'accessibilité par transports publics et permettrait (nécessiterait) de diminuer le nombre de places de stationnement par rapport à l'état existant.

Depuis août 2023, tout le stationnement sur site a été rendu payant. Les employés du RFSM peuvent disposer d'une autorisation à un tarif de CHF 35.-/mois pour un temps plein. Sans vignette, l'utilisateur bénéficie d'une heure gratuite, paie CHF 1.-/h jusqu'à 3 heures, puis CHF 3.-/h jusqu'à la 10^{ème} heure, puis enfin CHF 4.-/h dès la 11^{ème} heure. Ce tarif progressif dissuade très fortement les véhicules de stationner une longue durée sur site, effet confirmé par le RFSM.

BESOIN ET OFFRE ACTUELS EN STATIONNEMENT VÉLOS

Pour les 250 employés EPT du RFSM, selon la norme VSS 40 065, il faudrait fournir des places de stationnement vélo à la hauteur de 4 places vélos (2 pour personnel et 2 pour visiteurs) pour 10 places de travail. Ainsi il devrait y avoir une offre de 100 places pour les vélos. Aujourd'hui il existe un abri-vélos d'une surface équivalente à 3 cases de stationnement voiture pouvant accueillir une vingtaine de vélos. Malgré le constat d'une faible occupation de ces places, une augmentation des places vélos serait à aménager sur site pour répondre aux exigences de la norme et pour inciter à l'utilisation du vélo. Disperser les places sur le territoire du site favoriserait et faciliterait le déplacement à vélo entre les bâtiments.

CONCLUSION

Le site du RFSM fonctionne bien dans son état actuel :

- Les 2 accès d'entrée / sortie sont opportuns.
- L'offre en stationnement est suffisante pour les besoins actuels du site et n'est pas surdimensionnée. Ces observations montrent qu'une offre supplémentaire pour les futurs nouveaux bâtiments sera nécessaire.
- L'accessibilité transports publics et mobilité douce est bonne, mais l'usage du vélo comme moyen de déplacement est marginal.



La construction des nouveaux bâtiments sur site générera ses propres besoins en stationnement qui seront à ajouter pour assurer le bon fonctionnement du site.

Avec l'ajout de 100 lits et en tenant compte d'une desserte en transports publics améliorée, le nombre de cases de stationnement voiture à ajouter serait compris entre 75 et 120 cases.

L'intégration d'une offre en stationnement pour deux-roues motorisées (scooters/motos) est à considérer afin de permettre d'accueillir ces modes.

Une offre en stationnement vélos devra aussi être prévue. L'ajout de 24 places vélos serait nécessaire pour le personnel (60 employés) et les visiteurs des futurs bâtiments. La création des places à proximité directe ou dans l'ouvrage du futur bâtiment est vivement recommandée.

Avec l'extension on pourra s'attendre à une augmentation du nombre de mouvements de véhicules par jour (génération passant d'environ 1'000 à 1'300 véhicules/jour, en première approximation). Ces mouvements additionnels n'impacteront pas sensiblement le réseau routier, qui continuera à fonctionner sans problème particulier.

RECOMMANDATIONS

A l'issue de l'analyse du site existant, et en tenant compte de la future extension sur site, les recommandations suivantes sont données :

- Instaurer un régime de vitesse de zone de rencontre sur l'entier du site pour prioriser et sécuriser la circulation des piétons (dont les patients). Un rappel des caractéristiques d'une zone de rencontre :



- Les piétons peuvent utiliser toute la chaussée.
- La vitesse maximale autorisée est limitée à 20 km/h.
- Les piétons bénéficient de la priorité et ils peuvent traverser partout, mais ne doivent cependant pas gêner inutilement les véhicules.
- Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par la signalisation ou le marquage.

Relocaliser les cases de stationnement en dehors du « cœur du site » (surface en vert dans la figure 5 ci-dessous) et orienter la circulation TIM (transport individuel motorisé) sur les deux axes principaux (en rouge) afin de libérer l'espace central des voitures. Dégager cette zone permettrait de la revaloriser et végétaliser pour proposer un espace sécuritaire et agréable pour tous.



Figure 5 – Espace central à dégager (en vert) et axes de circulation à prioriser



Nom du bâtiment / étage	Descriptif des services / fonctions	Remarques	quantité/unité	Type d'affectation	Offre casier de subordonnement		Calcul casier de subordonnement		Qualité de desserte C			Qualité de desserte U		
					Personnel	Visiteurs, clients	prise en compte	Nombre de casiers pour personnel	Nombre de casiers pour visiteurs	50% Avec coeff. Min	80% Avec coeff. Max	70% Avec coeff. Min	90% Avec coeff. Max	Nombre de places existantes
Bâtiment A 1er étage	Fitness chambres Unité de soins Adultes CS (chambres spécialisées) bureau	saie de gym pour patients des unités chambres CS (chambres spécialisées) bureau	276 00 m ² 25 lits 3 lits 94 00 m ²	non-pertinent au calcul peut hospital, clinique prestations de services - autres services	1.0 0.5 0.5 0.5	0.5 0.5 0.5 0.5	0 1 1 1	25.0 3.0 1.5 4.1	37.1 2.3 1.5 3.6	19.6 2.3 1.5 4.1	30.1 3.6 2.3 4.1	26.3 3.2 2.3 4.1	33.3 4 4	
rez-de-chaussée	Unité de soins Hommes bureau	CS (chambres spécialisées) bureau	20 lits 3 lits 77 00 m ² 300 00 m ²	prestations de services - autres services prestations de services - autres services prestations de services - autres services prestations de services - autres services	1.0 0.5 0.5 0.5	0.5 0.5 0.5 0.5	0 1 1 1	26.0 3.0 1.5 4.1	38.0 2.3 1.5 3.6	19.3 2.3 1.5 4.1	31.2 3.6 2.3 4.1	27.3 3.2 2.3 4.1	35 4 4	
sous-sol	Ergothérapie	saie pour ateliers avec patients	300 00 m ²	prestations de services - autres services prestations de services - autres services	0.5 0.5	0.5 0.5	0 1	6.0 6.0	6.0 6.0	3.0 3.0	4.4 4.4	4.2 4.2	5 5	
Bâtiment B 3e étage	Saie Etudiants Master Med Saie Viviani	saie de réunion saie de réunion	8 places assises 21 places assises	saie de réunion ou de conférence saie de réunion ou de conférence	0.12 0.12	0.12 0.12	0 1	0 22.0	0 11.0	0 16.5	25.3 25.3	23.1 23.1	29 29	
2e étage	Unité de soins Childs CS (chambres spécialisées)	CS (chambres spécialisées)	0 lits 80 80 m ²	peut hospital, clinique prestations de services - autres services	1.0 0.5	0.5 0.5	1 0	10 2.0	11.0 2.0	5.0 2.0	16.5 16.5	14.7 14.7	18.3 18.3	
1er étage	Unité de soins La Crayolade chambres	CS (chambres spécialisées)	14 lits 0 lits 41 40 m ²	peut hospital, clinique prestations de services - autres services prestations de services - autres services	1.0 0.5 0.5	0.5 0.5 0.5	1 0 0	14.0 2.0 2.0	7.0 2.0 2.0	10.3 2.0 2.0	16.3 16.3	14.7 14.7	18.3 18.3	
rez-de-chaussée	Reception et admissions Direction générale, direction médicale enfants et adolescents, direction médicale adulte	Bureau	236 00 m ²	services à l'ensemble clientèle - admin. publique avec guichet	2.0 0.5	0.5 0.5	0 0	2.0 0.5	2.0 0.5	0 0	0 0	0 0	0 0	
rez-de-chaussée	Secrétariat médical, secrétariat général, service juridique	bureaux	132 20 m ²	prestations de services - autres services	2.0 0.5	0.5 0.5	0 0	2.0 0.5	2.0 0.5	0 0	0 0	0 0	0 0	
rez-de-chaussée	Saie Chagall	saie de réunion	20 places assises	saie de réunion ou de conférence	0.12	0.12	0	0	0	0	0	0	0	
rez-de-chaussée	Saie Biomatique médicale	saie de réunion	10 places assises	saie de réunion ou de conférence	0.12	0.12	0	0	0	0	0	0	0	
sous-sol	Gestion administrative des patients (GAR) Pharmacie	Bureau	69 00 m ² 99 70 m ²	prestations de services - autres services magasins à l'ensemble clientèle - pharmacie	2.0 0.0	0.5 0.0	0 1	2.0 0.0	2.0 0.0	1.0 0.0	1.1 0.0	1.1 0.0	1.4 0.0	
sous-sol	Vidéo de du personnel	saie de réunion	59 70 m ²	services à l'ensemble clientèle - cabinet de soins	1.0 0.5	0.5 0.5	1 0	1.0 0.5	1.0 0.5	0.5 0.5	0.5 0.5	0.5 0.5	0.5 0.5	
Bâtiment C 2e étage	Unité de soins pédiatriques agées Kryon, pédiatrie, pédiatrie, pédiatrie	bureau	197 10 m ²	prestations de services - autres services services à l'ensemble clientèle - cabinet de soins	2.0 0.5	0.5 0.5	0 0	2.0 0.5	2.0 0.5	0 0	0 0	0 0	0 0	
2e étage	Saie de réunion	saie de réunion	19 10 m ²	saie de réunion ou de conférence	0.12	0.12	0	0	0	0	0	0	0	
2e étage	Saie de réunion	saie de réunion	19 10 m ²	saie de réunion ou de conférence	0.12	0.12	0	0	0	0	0	0	0	
2e étage	Saie de réunion	saie de réunion	19 10 m ²	saie de réunion ou de conférence	0.12	0.12	0	0	0	0	0	0	0	
1er étage	Unité de soins adultes	CS (chambres spécialisées)	0 lits 129 80 m ²	peut hospital, clinique prestations de services - autres services	1.0 0.5	0.5 0.5	1 0	1.0 0.5	1.0 0.5	0.5 0.5	0.5 0.5	0.5 0.5	0.5 0.5	
rez-de-chaussée	Unité de soins Aubépine chambres	Bureau	20 lits 0 lits	peut hospital, clinique prestations de services - autres services	1.0 0.5	0.5 0.5	1 0	1.0 0.5	1.0 0.5	0.5 0.5	0.5 0.5	0.5 0.5	0.5 0.5	
rez-de-chaussée	EMR Les Camélias EMR	Bureau	32 70 m ² 15 lits	prestations de services - autres services établissement pour personnes âgées	0.5 0.3	0.3 0.3	1 1	0.5 0.3	0.5 0.3	0.0 0.0	0.0 0.0	0.0 0.0	0.0 0.0	
Bâtiment D 1-2e étages	Magasin central / livraisons Service social	saie de réunion	519 60 m ²	entrepôts et dépôts	0.1 0.0	0.0 0.0	1 1	0.5 0.0	0.1 0.0	0.0 0.0	0.0 0.0	0.0 0.0	0.0 0.0	
rez-de-chaussée	Service de sécurité Aumônerie	Bureau	74 10 m ² 100 50 m ² 21 50 m ²	prestations de services - autres services prestations de services - autres services prestations de services - autres services	2.0 0.5 0.5	0.5 0.5 0.5	0 0 0	2.0 0.5 2.0	2.0 0.5 2.0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	
Bâtiment E 1er étage	Recources humaines Service sécurité et saie au travail (SESAT)	Bureau	197 00 m ²	prestations de services - autres services	2.0 0.5	0.5 0.5	0 0	2.0 0.5	2.0 0.5	0 0	0 0	0 0	0 0	
rez-de-chaussée	Logement des systèmes d'information	Bureau	181 00 m ²	prestations de services - autres services	2.0 0.5	0.5 0.5	0 0	2.0 0.5	2.0 0.5	0 0	0 0	0 0	0 0	
Bâtiment F 1er étage	Façon déjeunatoire - Food-Booie	saie de réunion	102 60 m ²	saie de réunion ou de conférence	2.0 0.12	0.12 0.12	0 0	2.0 0.12	2.0 0.12	0 0	0 0	0 0	0 0	
Bâtiment G 3e étage	Musicothérapie, animation	saie commission personnel	14 places assises	saie de réunion ou de conférence	0.12	0.12	0	0	0	0	0	0	0	
3e étage	Musicothérapie, animation	patients internes uniquement	378 40 m ²	services à l'ensemble clientèle - cabinet de soins	2.0 0.0	0.0 0.0	1 1	7.5 0.4	7.5 0.4	3.8 0.4	6.0 0.4	5.3 0.4	6 0.4	
3e étage	Musicothérapie, animation	patients internes uniquement	20 60 m ²	services à l'ensemble clientèle - cabinet de soins	2.0 0.5	0.5 0.5	1 1	0.4 26.0	0.4 13.0	0.2 19.5	0.3 31.2	0.3 27.8	0.3 35	
2e étage	Unité de soins Thalassa chambres	Bureau	29 45 m ²	peut hospital, clinique prestations de services - autres services	1.0 0.5	0.5 0.5	1 1	26.0 3.0	39.0 3.0	19.5 3.0	31.2 3.0	27.8 3.0	35 3	
rez-de-chaussée	Restaurant Au Soleil Service de psychologie	CS (chambres spécialisées) bureau	116 70 m ² 4 lits 8 390 m ²	prestations de services - autres services restaurant, café, bar prestations de services - autres services	1.0 0.5 0.5	0.5 0.5 0.5	1 1 1	2.0 0.20 2.0	1.0 0.20 2.0	3.0 0.20 2.0	1.5 0.20 2.0	2.1 0.20 2.0	2 0.20 2	
rez-de-chaussée	Centre de soins externes Coffeur	ouvert aux clients externes ouvert aux clients externes	28 20 m ² 15 10 m ²	magasins à l'ensemble clientèle - coffeur	2.0 0.0	0.0 0.0	1 1	0.3 8.0	0.3 1.2	0.0 1.2	0.0 1.2	0.0 1.2	0.0 1.2	
rez-de-chaussée	Centre de soins externes Puride Unité	saie de réunion	10 places assises	saie de réunion ou de conférence	0.12	0.12	0	0	0	0	0	0	0	
rez-de-chaussée	Saie Pagani	saie de réunion	8 places assises	saie de réunion ou de conférence	0.12	0.12	0	0	0	0	0	0	0	

